

Amara Sanogo, directeur général de l'Office national de l'assainissement et du drainage

“ Les inondations de ces derniers temps ne relèvent pas d'un déficit d'assainissement ”

Depuis quand existe l'Onad et quelles sont ses missions ?

L'Onad a été créé le 28 décembre 2011 par décret n° 2011/482 du 28/12/2011. Sa mission principale est d'assurer l'accès aux installations d'assainissement et de drainage de manière durable et à des coûts compétitifs, à la population nationale. Nous intervenons, par conséquent, sur l'ensemble du territoire national. Au titre de l'exercice 2014, nous avons démarré, depuis deux mois, le curage et la réhabilitation des ouvrages de drainage dans 12 chefs-lieux de région du pays. Il s'agit de Yamoussoukro, San Pedro, Abengourou, Bouaké, Bondoukou, Daloa, Dimbokro, Gagnoa, Man, Korhogo, Séguéla et Odienné. Nous procédons à la réalisation des schémas directeurs d'assainissement et de drainage des grandes villes. Nous agissons à partir d'une convention de délégation de missions de services publics en matière d'assainissement et de drainage avec l'État de Côte d'Ivoire, à travers le ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme (Mclau). Nous nous appuyons aussi sur le Fonds national de l'assainissement et du drainage et évoluons à partir d'une lettre de politique sectorielle adoptée par le Mclau.

Que font concrètement vos services pour prévenir les inondations en saison pluvieuse ?

Pour prévenir les inondations, l'Onad, en liaison avec les communes d'Abidjan et la Sodoci, a lancé une opération dénommée « Opération présaison des pluies » qui consiste à faire l'entretien des ouvrages de drainage au niveau des sites potentiellement inondables. Bien avant cette opération, nous avons engagé des travaux d'urgence d'entretien et de réhabilitation des ouvrages de drainage dans les communes du district d'Abidjan pour réduire les risques d'inondation.

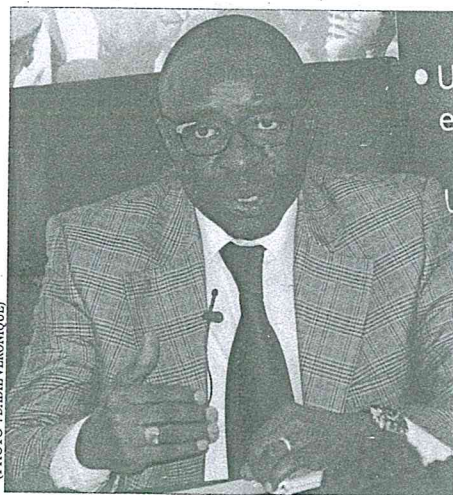
Pouvez-vous faire le point sur les travaux réalisés par l'Onad depuis sa création ?

Dès sa mise en route, l'Onad a entrepris en urgence les travaux d'entretien et de réhabilitation des ouvrages de drainage dans neuf communes d'Abidjan. En 2014 et comme nous l'avons indiqué plus haut, les travaux ont consisté en la construction et la réhabilitation d'ouvrages de drainage dans le district d'Abidjan et dans 12 chefs-lieux de région. Cette année, les travaux en cours couvriront Abidjan et quatre

chefs-lieux de région. Il s'agit de Yamoussoukro, Daoukro, Touba et Ferkessedougou. Dans le cadre du contrat d'affermage pour l'entretien et l'exploitation des réseaux et ouvrages d'assainissement de la ville d'Abidjan, 24 projets de correction d'anomalies sur le réseau d'eaux usées ont été réalisés sur le financement de la contribution de développement assainissement.

Les dernières pluies ont entraîné des inondations à certains endroits d'Abidjan, doit-on considérer que votre structure a échoué dans sa mission ?

Nous tenons d'abord à vous faire savoir que les grandes inondations que nous avons eu à déplorer par le passé, à Abidjan, sont dues au manque d'infrastructures de drainage ; l'insuffisance d'entretien de certains ouvrages de drainage et de franchissement et, enfin, à l'incivisme des populations. Pour en revenir aux dernières inondations auxquelles vous faites allusion, elles ne sont pas dues à un déficit d'entretien, mais plutôt à une insuffisance d'ouvrages et surtout à la construction de logements dans les points bas, sans aménagements conséquents. Dans sa stratégie de prévention des inondations, l'Onad a engagé deux opérations principales. La première, de grande envergure, a consisté à entretenir les ouvrages primaires de drainage des eaux pluviales dans le district d'Abidjan. Il s'agit des travaux d'aménagement des bassins et des ouvrages associés au carrefour de l'Indénié, des travaux d'aménagement des canaux et des ouvrages de franchissement au Banco au niveau de l'autoroute du nord et de Mossikro, dans la commune d'Attécoubé. Cette opération en cours et qui se poursuivra toute l'année permettra d'avoir une présence sur ces ouvrages pendant la saison des pluies. Elle a été engagée depuis le 2 mars. La seconde opération, dénommée « Opération présaison des pluies », a consisté à curer tous les ouvrages de drainage à ciel ouvert ou enterrés sur les différentes zones potentiellement inondables. Son but est de garantir un fonctionnement hydraulique de ces ouvrages et d'éviter ainsi que ces sites soient sous les eaux. Malheureusement, les attitudes anti-citoyennes qui consistent à jeter les déchets solides dans les canaux et regards et à occuper les servitudes des ouvrages ont considérablement contribué à ces inondations. Toutefois, comme nous l'avons souligné plus haut, l'Onad continue ses



(PHOTO : DAVID VÉRONIQUE)

actions sur le terrain afin de trouver une solution au problème. Par ailleurs, nos équipes demeureront mobilisées durant cette période pour mener des interventions ponctuelles afin de soulager les populations.

A la Riviera Palmeraie, dans la commune de Cocody, les populations ne savent plus à quel saint se vouer face aux inondations récurrentes de leur quartier. Quelles en sont les causes ?

La Riviera Palmeraie avait bénéficié d'ouvrages de drainage limités à la partie urbanisée, au moment de la réalisation de ces travaux. Aujourd'hui, toute la zone située en amont de ce quartier connaît une urbanisation très avancée qui n'est malheureusement pas accompagnée de réalisations d'ouvrages primaires de drainage des eaux pluviales. Cette situation expose le quartier aux inondations, à la destruction des voiries et autres infrastructures publiques et privées. Vu l'ampleur de l'intervention et pour garantir le succès de la réponse à apporter, la réflexion doit être globale et intégrée. Raison pour laquelle l'Office est en attente des résultats de l'étude du bassin versant est du district d'Abidjan qui prend en compte ce quartier et son sous-bassin versant, pour programmer des travaux. Pour l'heure, la libération des emprises et ouvrages de drainage de ce quartier a permis d'atténuer la situation. Nous tenons à rassurer les populations de ce quartier que l'Onad assure un suivi particulier et ne ménagera aucun effort pour des interventions ciblées de nature à réduire les risques d'inondation.

Qu'est-ce qui explique les

inondations de ces derniers temps ?

ration des emprises des ouvrages d'assainissement et de drainage qui consiste à libérer les servitudes des ouvrages qui demeurent propriété de l'État. Nous allons démolir toute construction ou installation qui recouvre les ouvrages à ciel ouvert. Cette opération permet de mettre à nu l'ensemble des raccordements illicites d'eaux usées sur le réseau de drainage des eaux pluviales.

À propos de démolition des constructions faites sur des ouvrages d'assainissement, où en êtes-vous concernant ce qu'il convient d'appeler l'affaire de la maison d'Alpha Blondy ?

L'Onad traite la question dans son intégralité, sans discrimination aucune. Toutes les occupations des servitudes des ouvrages seront libérées dans l'intérêt des occupants et de la population. C'est une décision qui s'impose à tout citoyen, quel que soit son statut ou sa classe sociale dans la société.

Quelle est la part d'action réservée aux collectivités en matière d'assainissement ?

L'Office assure l'entretien des ouvrages primaires et le réseau enterré de drainage et des ouvrages sous les voies. On entend par ouvrages primaires, les grands canaux, dalots et les grandes conduites d'eaux pluviales et d'eaux usées qui drainent les eaux de plusieurs communes. Quant aux collectivités territoriales, elles se chargent de l'entretien des ouvrages secondaires que sont les réseaux qui drainent les eaux de quartiers vers les canaux primaires. S'agissant des ouvrages tertiaires, ce sont les réseaux de ménage qui drainent les eaux des ménages vers les réseaux secondaires. Pour en revenir à votre préoccupation, sachez que l'Onad appuie par sa technicité les collectivités territoriales, quand cela est nécessaire.

A quand la fin des travaux du bassin du Gourou et du carrefour de l'Indénié ?

Les intervenants au niveau des travaux du bassin du Gourou et, en général, du carrefour de l'Indénié sont multiples. En plus de l'Onad, il y a aussi le Programme de gestion intégrée du bassin versant du Gourou phase d'urgence (Pgbv-Pu) et le Programme de renaissance des infrastructures de Côte d'Ivoire (Prici). Au niveau du carrefour de l'Indénié, l'Onad assure l'entretien des trois bassins que sont Cie, Lycée technique et Fraternité Matin, ainsi que des ouvrages annexes

que sont les canaux et dalots. Chaque structure travaille à son rythme et je ne saurais vous dire exactement à quand la fin des travaux. Mais avec ce qui se fait, vous constatez avec tous les Abidjanais qu'en dépit des pluies diluviennes qui s'abattent, ces derniers temps, sur la ville, ce carrefour n'est plus inondé.

De quelle structure la gestion des boues de vidange relève-t-elle ?

La gestion des boues de vidange est de la responsabilité de l'Onad. C'est pourquoi nous avons pris un agrément d'exercice de l'activité de collecte, de transport et de vidange des boues des installations individuelles. Dans le but d'améliorer la pratique de l'activité, nous avons réhabilité et mis en service trois postes de dépotage des boues de vidange à Abobo, Treichville et Yopougon. Et pour assurer le traitement de ces matières de vidange, nous avons engagé une opération de sécurisation foncière par la construction des stations de traitement des boues de vidange dans les villes d'Abidjan, de Bouaké, de Yamoussoukro et San Pedro. Le projet est en cours à Korhogo. A terme, l'ensemble des chefs-lieux de région du pays seront dotés de stations de traitement des boues de vidange pour garantir la protection des milieux récepteurs et préserver la santé publique des populations.

Quelles sont, généralement, les conséquences d'un assainissement non maîtrisé dans un pays ?

Les données de l'Unicef, en 2013, révèlent que le taux d'accès de la Côte d'Ivoire à l'assainissement amélioré est de 24%. En milieu urbain, il est de 36%, tandis que le taux en milieu rural est de 11%. Toujours selon les estimations de cette organisation mondiale, l'eau insalubre et le manque d'assainissement de base et d'hygiène entraînent, chaque année, dans le monde le décès de plus de 1,5 million d'enfants de moins de cinq ans pour cause de diarrhée. L'assainissement se positionne donc comme une des conditions préalables à la réduction de la mortalité infantile et maternelle, à la lutte contre les maladies hydriques et joue un rôle prépondérant dans la réalisation de l'éducation primaire universelle. L'Unicef, en 2006, indiquait qu'un manque d'accès à l'assainissement constitue une perte de 443 millions de jours de scolarité et des pertes économiques de plus de 13 000 milliards de Fcfa dans les pays en voie de développement.

INTERVIEW RÉALISÉE PAR LANDRY KOHON